

BTS TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

Le(la) titulaire du BTS TPL exerce principalement dans les entreprises de transport de marchandises (voies terrestre, maritime, aérienne et multimodale) ; les entreprises de commission de transport, de location de véhicules industriels, de transports spécialisés (déménagement, transport sous température dirigée ou de matières dangereuses) ; les services transport et/ou logistique des entreprises industrielles et commerciales.

CONDITIONS REQUISES

- ☛ **Niveau scolaire** : Baccalauréats professionnels, technologiques ou généraux.
- ☛ **Recrutement** : 24 à 28 places.
- ☛ **Admission** : Étude des dossiers par une commission.
- ☛ **Qualités requises** :
 - Sens de l'organisation, méthode, logique, rigueur, ouverture d'esprit
 - Bonne culture générale
 - Connaissances des environnements économiques
 - Communication orale et écrite en français et en langues étrangères

FORMATION

- ☛ **Durée** : 2 ans
- ☛ **Enseignement général** :
 - Culture générale et expression ;
 - Langue vivante : Anglais, Espagnol (facultatif) ;
 - Économie – Droit ;
 - Management des entreprises.
- ☛ **Enseignement professionnel** :
 - Organisation, mise en œuvre et gestion des opérations de transport et de logistique ;
 - Suivi des opérations de transport et de logistique ;
 - Gestion de la relation de service ;
 - Management d'une équipe.
- ☛ **Hébergement** :
 - Il n'y a pas d'internat pour les étudiants.
 - La restauration en demi-pension est possible.
- ☛ **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** :
 - 12 à 14 semaines sur les 2 ans.

ALTERNANCE L'intégration de la formation par alternance est possible

- ☛ **Organisation** : Alternance mise en place suivant le contrat défini avec l'entreprise d'accueil.
- ☛ **Durée** : Elle est définie suivant le contrat établi avec l'entreprise d'accueil après une étude préalable avec le conseiller de formation continue du GRETA.

OBJECTIFS

Former des responsables capables d'occuper des fonctions opérationnelles au cœur des métiers du transport et de la logistique.

DÉBOUCHÉS

☛ Vie active

A – Dans le cadre d'une première insertion professionnelle :

- Assistant au responsable d'exploitation ;
- Adjoint au responsable d'exploitation ;
- Adjoint au responsable d'entrepôt ou de plate-forme multimodale ;
- Adjoint au responsable des expéditions ;
- Affréteur ;
- Agent de transit ;
- Chargé du SAV...

B – Après une première expérience professionnelle :

- Responsable d'exploitation ;
- Responsable d'agence transport ;
- Responsable de ligne ;
- Responsable d'affrètement ;
- Responsable de service clients / SAV litiges ;
- Responsable des expéditions ;
- Responsable de dépôt ;
- Responsable de quai ;
- Technico-commercial du transport et de la logistique chargé(e) de clientèle ;
- Gestionnaire de parc ou de flotte ;
- Responsable de la qualité...

☛ Poursuite d'études :

Chaque année, 50 % à 70 % des étudiants poursuivent leurs études en licence professionnelle, master ou écoles spécialisées.

ATTESTATIONS DE CAPACITÉ

Deux attestations de capacité sont délivrées par équivalence par la DREAL en cas d'obtention du diplôme du BTS TPL :

- **Attestation de capacité professionnelle en transport routier lourd de marchandises**
- **Attestation de capacité commissionnaire de transport**